

Département de l'Orne  
Commune de Chailloué  
PROCES-VERBAL  
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 DECEMBRE 2022

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit novembre à vingt heures Le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Chailloué, sous la Présidence de Monsieur Christian LELOUP, Maire.

Date de convocation : 19 décembre 2022	Nombre de Conseiller :
Date d'affichage : 19 décembre 2022	- En exercice : 18 - Présents : 12 (quorum : 10)

*Présents:* M. LELOUP Christian, Maire.

M. CHATEL Jacques, M. COUPARD Gilbert, M. CORU Vincent et M. GALLOT Jérôme, adjoints  
Mme BREBION Laëtitia, M. ALEIXANDRE Emmanuel, M. DUHÉRON Franck, Mme BOURGERIE Séverine, Mme GARNIER Manuëla, M. ROBLIN Bruno et M. TABUR Denis Conseillers Municipaux.

Formant ma majorité des membres en exercices.

*Absents et excusés :* Mme DUVAL Cécile, M. GARNIER Francis M. POTTIER Marc, M. ALEIXANDRE Jean-Claude a donné pouvoir à M. ALEIXANDRE Emmanuel, Mme COESNON Martine a donné pouvoir à M. LELOUP Christian.

M. GALLOT a été désigné comme secrétaire de séance.

#### ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCES

1. Procès-verbal de la séance du 28 novembre 2022.
2. Environnement :
  - Avis sur consultation public pour la création d'une unité de méthanisation.
3. Finances :
  - Décision modificative budgétaire et virement de crédit N°4
4. Questions diverses.

<b>Unité de méthanisation - Lieu-dit « Les Cocaignes » à Sées – Avis du Conseil Municipal 22-033</b>	<p>Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;</p> <p>Une consultation du public a été ouverte du 14 novembre 2022 au 14 décembre 2022 en vue de créer une unité de méthanisation à l'adresse suivante : Les Cocaignes à Sées.</p> <p>Le projet d'unité de méthanisation, présenté par la société SAS CIRSEES BIOGAZ est soumise à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement et fait l'objet d'une procédure susceptible d'aboutir à une autorisation préfectorale assortie éventuellement à des prescriptions particulières ou à un refus.</p> <p>Le plan d'épandage de digestats issus de méthanisation concerne 17.77 ha sur Chailloué.</p> <p>Monsieur le Maire propose au conseil municipal de donner un avis à ce projet.</p> <p>M. Denis TABUR n'a pas pris part au vote. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :</p> <p style="text-align: center;">➤ Emets un avis favorable/</p> <p><b>VOTE pour : 7, contre : 3, abstention : 3</b></p>
<b>DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE ET VIREMENT DE CREDIT N°4</b>	<p>Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre une décision modificative relative aux chapitres 014. Il propose de modifier le budget principal 2022 comme suit :</p>

Département de l'Orne  
Commune de Chailloué  
PROCES-VERBAL  
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 DECEMBRE 2022

\*\*\*\*\*

<b>22-0</b>	<p style="text-align: center;">SECTION DE FONCTIONNEMENT</p> <p>Dépenses</p> <table><tr><td>Article : 678 Autres Charges exceptionnelles</td><td style="text-align: right;">- 114.00 €</td></tr><tr><td>7391172 Dégrèvement taxe habitation</td><td style="text-align: right;"><u>114.00 €</u></td></tr><tr><td style="text-align: right;">Total</td><td style="text-align: right;">0.00 €</td></tr></table> <p>Le conseil municipal de Chailloué, à l'unanimité des membres présents,</p> <p>➤ <b>DECIDE</b> d'approuver les mouvements constituant la décision modificative n°4 au budget principal de l'exercice 2022, s'équilibrant en dépenses et en recettes pour chacune des sections tel qu'il est détaillé ci-dessus.</p> <p><b>VOTE pour : 14, contre : 0, abstention : 0.</b></p>	Article : 678 Autres Charges exceptionnelles	- 114.00 €	7391172 Dégrèvement taxe habitation	<u>114.00 €</u>	Total	0.00 €
Article : 678 Autres Charges exceptionnelles	- 114.00 €						
7391172 Dégrèvement taxe habitation	<u>114.00 €</u>						
Total	0.00 €						
<b>QUESTIONS DIVERSES. :</b>	<p>Club des Joyeux Amis :</p> <p>L'association remercie par courrier le Maire et le Conseil Municipal pour la subvention de fonctionnement versée durant l'exercice 2022</p>						

Christian LELOUP, le Maire

Jérôme GALLOT, le secrétaire de séance